

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE  
L'ADHESION DU POLE  
METROPOLITAIN POUR  
2025 A L'ASSOCIATION  
NATIONALE AGIR

N° CS2025-18

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Chrystelle BEURRIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Claude MANILLIER - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme Carole VINCENT - Mme Catherine BRUN - M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND - M. Jacques DUBOUT suppléant de M. Daniel RAPHOZ

• Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude MANILLIER - M. François DEVILLE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M. Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole VINCENT - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice

**DUNAND - M. Bernard BOCCARD– M. Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL – M. Eddi ETIENNE - M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET**

## **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN POUR 2025 A L'ASSOCIATION NATIONALE AGIR**

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 550 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'objet de la délibération concerne le renouvellement de l'adhésion au réseau AGIR.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité, et aux nombreux webinaires

Grace à la participation à des séances de formation et à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétences et partagent une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise pour une assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement mobilité différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Cette proposition est formulée dans le prolongement de la précédente adhésion du Pôle métropolitain à l'Association AGIR (cf délibération n°CS2022-15).

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € HT ; soit 12 000 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant au budget Mobilité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/04/2025

Publié ou notifié le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance  
Chrystelle BEURRIER



Le Président,  
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 074-200075372-20250404-CS2025\_18-DE